

HORAIRE ET CLIENTÈLE CIBLÉE :

L'atelier est offert pour les élèves de 1^{ère} à 6^e année, 4 jours par semaine, du lundi au jeudi, de 14 h 45 à 15 h 15.

Tout élève qui s'inscrit doit obligatoirement être enregistré au service récréatif.

RÈGLEMENTATION :

Afin d'assurer le bon fonctionnement et d'offrir un service de qualité à l'atelier de devoirs, les élèves doivent respecter les règles suivantes :

- ✓ Avoir tout le matériel nécessaire en leur possession;
- ✓ Demeurer à leur place;
- ✓ Être calme et à leur affaire;
- ✓ Respecter les temps de silence demandés pour favoriser la concentration;
- ✓ Respecter les besoins des autres élèves;
- ✓ Faire vérifier par ses parents les travaux faits durant l'atelier et terminer à la maison ce qui ne l'est pas.



L'ATELIER D'AIDE AUX DEVOIRS



Informations, réglementation et inscription

Année scolaire 2019-2020

QU'EST-CE QUE L'ATELIER DE DEVOIRS?

L'atelier de devoirs est essentiellement une activité parmi d'autres du service récréatif, pendant laquelle des élèves, sous la supervision d'une aide-enseignante ou d'une animatrice, effectuent leurs travaux scolaires.

L'ATELIER DE DEVOIRS : UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES ÉLÈVES.

- Assure à l'élève une plage fixe dans l'horaire au cours de laquelle il peut faire ses devoirs en compagnie d'une personne responsable;
- Offre des conditions de travail propices à la réflexion et au travail intellectuel;
- Fournit à l'élève l'occasion d'apprendre à gérer son temps.

RESPONSABILITÉS DES ENFANTS ET DES PERSONNES-RESSOURCES :

Les enfants :

- Respectent le contrat signé avec leurs parents et le service de récréatif;
- Fournissent la qualité (présentation soignée) et la quantité de travail requis

Les parents :

- Établissent avec l'enfant le contrat les engageant conjointement à respecter les règles de l'atelier de devoirs;
- S'engagent à ce que l'enfant assiste à l'atelier de devoirs et s'y comporte selon les règles établies par le contrat;
- S'engagent à vérifier le travail fait par leur enfant à l'atelier de devoirs et s'assurer que tout soit complété (car ce n'est pas un service individuel/tutorat).

Les animateurs et les animatrices :

- Prennent connaissance du contrat de l'élève de manière à bien situer leur rôle quant à l'assistance à fournir pendant l'atelier de devoirs;
- Créent une atmosphère calme et favorable au travail;
- Fournissent sur demande ou selon leur initiative l'information pertinente aux parents, pour assurer la qualité du service;
- Appliquent les règles de fonctionnement de l'atelier de devoirs et excluent l'enfant qui ne respecte plus son contrat.

SCHEDULE AND TARGETED CLIENTELE:

The workshop is offered for students in grades 1 to 6, 4 days a week, Monday to Thursday, from 2:45 pm to 3:15 pm

All students who register must be enrolled in the recreational service.

REGULATION:

To ensure proper operation and quality service at the homework workshop, students must adhere to the following rules:

- ✓ Have all the necessary materials in their possession;
- ✓ stay at their place;
- ✓ Be calm and to their business;
- ✓ Respect the times of silence required to promote concentration;
- ✓ Respect the needs of other students;
- ✓ Have parents check the work done during the workshop and finish at home what is not.



HOMEWORK HELP WORKSHOP



Information, regulations and registration

School year 2019-2020

WHAT IS THE HOMEWORK WORKSHOP?

The homework workshop is essentially one of the activities of the recreational service, during which students, under the supervision of a teacher's assistant or an animator, carry out their school work.

THE HOMEWORK WORKSHOP: A RESPONSE TO THE NEEDS OF STUDENTS.

- Provides the student with a fixed time slot during which he / she can do homework with a responsible person;
- Provides working conditions conducive to reflection and intellectual work;
- Provides students with the opportunity to learn how to manage their time.

RESPONSIBILITIES OF CHILDREN AND RESOURCE PERSONS:

The children:

- Respect the contract signed with their parents and the recreation service;
- Provide quality (neat presentation) and the amount of work required

The parents :

- Establish with the child the contract committing them jointly to respect the rules of the homework workshop;
- Commit to the child attending the homework workshop and behaving according to the rules established by the contract;
- Commit to checking the work done by their child at the homework workshop and make sure everything is completed (as this is not an individual service / tutoring).

-

Animation staff:

- Take note of the student's contract in order to properly situate their role regarding the assistance to be provided during the homework workshop;
- Create a calm and supportive atmosphere of work;
- Provide on request, or at their initiative, relevant information to parents, to ensure the quality of service;
- Apply the rules of operation of the homework workshop and exclude the child who no longer respects his contract.